



JEAN-MARIE LOVEY
ÉVÊQUE DE SION – BISCHOF VON SITTEN

Avenue de la Tour 12 – CP 2124 – CH-1950 Sion 2
Tél. 027 / 329 18 18
e-mail : jmeveque.sion@cath-vs.org

Conférence de Presse AUDIT 11 juin 2024

Accueil salutations

Quelques points d'histoire :

Je n'apprends rien à personne et surtout pas aux professionnels de l'information ici présents aujourd'hui, qu'il y a des sujets qui font plus facilement que d'autres la une des médias. Ou qui, sans faire la une, sont repris comme des épisodes attendus d'une série désormais à l'affiche. La question des abus sexuels est trop grave pour n'être traitée que comme un feuilleton à épisodes successifs. Je dis cela en retour de réactions plusieurs fois entendues de la part de personnes qui ne font pas mystère des intentions qu'elles attribuent aux autres. Quand l'idéologie ou la polémique risquent de prendre le gouvernail, il est bon de s'élever un peu.

Le 12 septembre 2023, *Le Rapport concernant le Projet pilote sur l'histoire des abus sexuels dans le contexte de l'Église catholique en Suisse depuis le milieu du 20^{ème} siècle* était rendu public par mode de conférence de presse. Cette étude et son rapport avaient été demandés par l'Église, respectivement : la Conférence des évêques suisses (CES), la Conférence centrale catholique romaine de Suisse (RKZ) et la Conférence des Unions des Ordres et des autres communautés de vie consacrée en Suisse (KOVOS).

Le lendemain, 13 septembre une conférence de presse se tenait ici-même, à l'évêché, 24 h. après avoir pris connaissance du rapport. Nous avons ensuite travaillé ce rapport avec les membres du Conseil épiscopal tout en restant à l'écoute de l'écho donné, à ce thème, dans divers médias. Ensuite, le diocèse, c-à-d. l'évêque, moi-même et le Conseil épiscopal, avons choisi de mandater un audit indépendant et externe sur la question des abus au sein du diocèse, sur la base des résultats de l'étude du projet pilote et sur la base des témoignages de personnes victimes d'abus, qui se sont exprimées dans des émissions radio et TV. Le choix de l'audit permet de mandater un cabinet indépendant et externe, ce qui, dans le contexte ultra-sensible, lui assure la crédibilité. Le cahier des charges de l'auditeur, le périmètre de son travail vous ont été présentés par M. Haefliger, intervenant principal du cabinet Vicario Consulting.

Je remercie M. Haefliger et ses associés pour le travail d'audit accompli. Les membres du CE s'associent à mes remerciements pour reconnaître le sérieux et l'ampleur du travail exécuté. Même si cet audit ne peut pas donner une radiographie totale de la manière dont les cas d'abus en contexte ecclésial ont été traités dans le diocèse de Sion, --et M. Haefliger le dira--, nous avons là un socle important pour poser des orientations d'action à venir. Sur la base de ce travail, le CE s'est penché et a élaboré des pistes d'avenir qui vous seront présentées sous la forme d'un "plan d'action", par le vicaire général Pierre-Yves Maillard et par le chanoine Paul Martone.

Ce sont ces orientations, leur élaboration, leur décision et leur mise en œuvre qui sont le meilleur fruit à extraire du travail de l'audit. Et à cela nous nous attelons.

En effet, l'analyse d'un passé ne trouve son plein sens que si elle permet de bâtir un avenir meilleur et plus ajusté. J'accueille donc cet audit comme un précieux instrument de travail pour la question du traitement des abus ; instrument de travail qui nous permet de mieux baliser encore les chemins aussi importants que ceux du

- Devoir de justice et de réparation ? (Démarche d'une justice restauratrice.)
- D'une écoute et d'un accompagnement plus professionnalisés
- D'une prévention active (diplôme universitaire : Abus et bientraitance).

Réparation : "tout doit être entrepris pour réparer, autant que possible, le mal qui a été fait aux victimes et les aider à se reconstruire. Pour éradiquer aussi le terreau des abus et de leur impunité. Cette démarche ne peut pas éluder une humble reconnaissance de responsabilité de la part des autorités de l'Église pour les fautes et les crimes commis en son sein. Elle implique, à la hauteur de ce mal, un chemin de contrition qui ne peut pas être conçu et parcouru en quelques jours ou semaines¹".

Justice restauratrice

Jean-Marc Sauvé écrit dans son introduction au rapport de la Commission Indépendante sur les Abus Sexuels dans l'Église... : "il ne peut y avoir d'avenir commun sans un travail de vérité, de pardon et de réconciliation et cela pour l'Église comme pour les institutions civiles. La commission a cherché à contribuer au travail de vérité. C'est à l'Église de s'en emparer et de le poursuivre afin de retrouver la confiance des chrétiens et le respect de la société dans laquelle elle a tout son rôle jouer. Il est impératif de rétablir une alliance qui a été durement mise à mal."

Autorité et pouvoir !

L'audit m'amène à penser profondément à la question de l'autorité et du pouvoir.

Dans la plupart des cas d'abus sexuels en contexte ecclésial, le grand méchant fautif, systématiquement désigné, s'appelle goût abusif de pouvoir, abus de pouvoir. L'audit s'inscrit dans le sillage d'un certain nombre d'autres démarches mises en place pour tenter de comprendre ce qui a permis les abus, ce qui les a hélas développés en les couvrant au lieu de les stopper en sanctionnant les auteurs. Si l'objectif premier de l'audit n'était pas de démasquer cet abus de pouvoir, nous devons nous emparer des constats qui en ressortent. Ils éclaireront les moyens que nous voulons mettre en place pour juguler les abus, quels qu'ils soient. Et plus profondément encore, les constats de l'audit nous maintiennent dans une humilité salvatrice. Parce que nous ne faisons pas tout juste ; parce que, au cours du temps, nous avons minimisé la souffrance des victimes ; parce que nous avons trop longtemps dissocié dans la catéchèse et la prédication miséricorde et justice, au risque d'encourir le cinglant reproche de Paul aux Romains : *la colère de Dieu se révèle du haut du ciel contre toute impiété et toute injustice des hommes qui tiennent la vérité captive dans l'injustice* (Rm 1, 18). L'enjeu majeur est celui d'un changement profond qu'en terme théologique on appelle conversion. Conversion des personnes, des structures, des institutions. Sinon, on pourra multiplier les rapports, les audits, les missions, cela ne changera pas grand-chose. Il s'agit d'accepter qu'un autre nous convertisse et cet autre, le Christ Jésus prend aussi le visage des victimes.

¹ Rapport de la CIASE, p. 4.

C'est pourquoi notre conversion vient autant et davantage d'elles que de notre propre agir. Sinon on s'attribuerait encore à soi-même la capacité de maîtriser les abus, de les éradiquer et de tout régler ; ce qui est un abus de pouvoir de plus ! Nous ne sommes pas, et l'Église n'est pas *un lieu de puissance, une sorte d'entreprise mondiale qui gouvernerait les corps et les esprits.*

J'emprunte à Bernanos le mot de la fin, à travers sa surprenante requête : « *l'Église n'a pas besoin de critiques, mais d'artistes.* » *L'artiste ne craint ni la contradiction, ni le caractère problématique de ce monde. Il risque son regard sur la beauté du monde mais aussi dans la contemplation de nos erreurs et de notre déchéance,* qui sont toujours, ... les conséquences de notre "appauvrissement de la vie". Bernanos, en réclamant des artistes pour l'Église, savait qu'on ne réformait les vices de l'Église qu'en l'ouvrant à davantage de vie et de création.

Notre Pape a pris le nom de François en référence à celui qui fut un artiste du dénuement et de l'humilité et un poète, pour **veiller sur** les corps et les âmes, dans leurs errements comme dans leurs aspirations, et non les dominer².

Voilà l'horizon de l'engagement de notre Église diocésaine, dans le difficile et douloureux traitement de la question des abus.

+ Jean-Marie Lovey crb
Evêque de Sion

² Cf. le commentaire de Frédéric Boyer, dans *La Croix* Hebd. 27. 11.2022.